



REGLEMENT PARTICULIER

8^{ème} RALLYE DU BRIONNAIS VHC



21 ET 22 JUIN 2024 LA CLAYETTE

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 8 avril 2024 **VISA**

Ouverture des engagements : 8 avril 2024 **LIGUE B.F.C.04**

Clôture des engagements : 10 juin 2024 n° **29-226**

Parution du carnet d'itinéraire : 16 juin 2024 du **19.03.2024**

Dates et heures des reconnaissances :

Dimanche 16 juin 2024 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.....

Vendredi 21 juin 2024 de 10h00 à 20h00

Vérifications des documents :

Le vendredi 21 juin 2024 de 17h30 à 21h30 et le samedi 22 juin 2024 de 6h30 à 7h30

Lieu : salle des fêtes de La CLAYETTE

Vérifications des voitures :

Le vendredi 21 juin 2024 de 17h45 à 21h45 et le samedi 22 juin 2024 de 6h45 à 7h45 Lieu:
salle des fêtes de La CLAYETTE

Heure de mise en place du parc de départ le : 21 juin 2024 à 18h00 Lieu : salle des fêtes de La CLAYETTE

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : 21 juin 2024 à 20h00 Lieu : salle des fêtes de La CLAYETTE

Publication des équipages admis au départ le 22 juin 2024 à 8h30 Lieu : salle des fêtes de La CLAYETTE

Publication des heures et ordres de départ le 22 juin 2024 à 8h30 Lieu : salle des fêtes de La CLAYETTE

Départ de LA CLAYETTE de la 1^{ère} voiture : 22 juin 2024 à 10h00

Arrivée à LA CLAYETTE de la 1^{ère} voiture : 22 juin 2024 à 20h28

Vérification finale le 22 juin 2024 Lieu : Garage PICHARD, LA CLAYETTE

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le 22 juin 2024, 30' après le dernier concurrent Lieu : Podium

Remise des prix le 22 juin 2024 après validation des résultats par la direction de course Lieu : Podium ...

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Dunoise organise le 8^{ème} Rallye du Brionnais VHC en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté le .

.../.../..... sous le numéro et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro

en date du .../.../.....

REGLEMENT PARTICULIER RALLYES VHC 2024

Comité d'Organisation

Président : Michel DURIX.....
Membres : Dominique CHIRAT, Dominique RABIAN, Jonathan Petit, Jean-Marc GIRAUDON, Clovis DANIERE
Secrétariat du Rallye : 9 Route de Charolles 71800 LA CLAYETTE Tél : 06 61 35 24 93 Fax : 03 85 28 90 69
Permanence du Rallye : Salles des fêtes LA CLAYETTE
Date, horaire : 22 juin 2024 de 6h30 à 23h

Organisateur technique

Nom : Association Sportive Automobile Dunoise
Adresse : 9 Route de Charolles 71800 LA CLAYETTE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Jacques NOMBLOT (5565), Josiane CHARLEUX (9434), Bernard SOUFFLET (18577)

Directeur de Course : Eric TEMMERMAN (26388)

Médecin Chef : Docteur Abdelhamid FATAH

Commissaires Techniques : Christian ALLOIN (13706)

Chargés des relations avec les concurrents (CS) Brigitte DRÉAU (2282), Martine REVERCHON (14505)

Chargés des relations avec la presse : Dominique RABIAN (20036)

1.2P. ELIGIBILITE

Le 8^{ème} Rallye du Brionnais compte pour le challenge Bourgogne Franche-Comté 2024

1.3P. VERIFICATIONS

Les horaires de convocation pour les vérifications administratives et techniques seront consultables sur le site « asadunoise.fr ».

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 8^{ème} Rallye du Brionnais VHC doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 11 juin 2024 à :

Michel Durix, 204 Route de Fleury 42190 Charlieu tel : 06 77 12 74 48

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé 15 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 280 € (incluant 5€ pour le challenge des Commissaires de route)
- sans la publicité facultative des organisateurs : 560€ (x 2)
- Équipages (pilote + copilote) 100% ASA Dunoise : un remboursement de 30 € aura lieu dans un délai de 1 mois après le rallye
- Les chèques seront encaissés la semaine suivant le rallye.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans la zone prévue à cet effet. Un seul véhicule par concurrent sera autorisé sur le parc d'assistance et identifié par un autocollant.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le 8^{ème} Rallye du Brionnais VHC représente un parcours de 136,170 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,900 km.

Les épreuves spéciales sont : ES1-3-5 MATEQUIP (6,000km) et ES2-4-6 VERNAY (7,300km)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

Les reconnaissances auront lieu:

Dimanche 16 juin 2024 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Vendredi 21 juin 2024 de 10h00 à 20h00

Il sera attribué à chaque véhicule de reconnaissance un autocollant et un numéro d'ordre. Les concurrents qui ne respecteraient pas strictement la réglementation en ce domaine seront pénalisés et interdits de prendre le départ sans remboursement de l'engagement dès la 2^{ème} infraction. Des contrôles seront effectués.

Le roadbook et les documents seront à retirer à l'hôtel de Bourgogne à La Clayette

ARTICLE 7

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Tous les équipages seront récompensés.

Tous les équipages à l'arrivée du rallye recevront une coupe à la remise des prix

La remise des prix se déroulera à la Clayette le 22 juin 2024 après la validation des résultats par la direction de course sur le podium de départ